



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Assemblée Plénière du 28/04/2020

Délibération n° AP-2020-28 – Modification de la délibération n°AP 2020-21 relative à l'exonération d'octroi de mer et d'octroi de mer régional au bénéfice du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Guyane pour l'exercice de ses missions régaliennes

L'an deux mille vingt et le mardi 28 avril à 09h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en séance plénière à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Rodolphe ALEXANDRE, Président.

Etaient présents :

M. Rodolphe ALEXANDRE, Mme Hélène SIRDER, M. Denis BURLLOT, Mme Isabelle PATIENT, M. Jean-Claude LABRADOR, Mme Catherine LÉO, M. Théodore ROUMILLAC, Mme Audrey MARIE, M. Denis GALIMOT, Mme Rolande CHALCOLEFAY, M. Claude PLENET, Mme Anne-Marie READ, M. Mécène FORTUNÉ, Mme Diana JOJÉ-PANSA, Mme Katia BECHET, M. François DEKON, Mme Nelly DESMANGLES, M. Hadj BOUCHEHIDA, M. Didier BRIOLIN, M. Boris CHONGSIT, M. Pierre DESERT, M. André DJANI, Mme Tatiana GUSTAVE-LAGUERRE, M. Gauthier HORTH, M. Jocelin HO-TIN-NOÉ, Mme Elaine JEAN, M. Wesley JÉROME, M. Roger-Michel LOUPEC, M. Alex MADELEINE, M. Jehan-Olivier MAIGNIEN, Mme Léda MATHURIN, Mme Céline REGIS, Mme Emilie VENTURA, M. Jacquelin MARIUS

Etaient représentés :

Monsieur Claude CHEUNG-A-LONG a donné procuration à Madame Nelly DESMANGLES, Monsieur Lénaïck ADAM a donné procuration à Madame Hélène SIRDER, Madame Sau Wah LING a donné procuration à Madame Rolande CHALCOLEFAY, Madame Marie-Françoise MARTIN a donné procuration à Monsieur Jehan-Olivier MAIGNIEN

Vu la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer relative modifiée et notamment le 3° de l'article 6 ;

Vu le décret n° 2015-1077 du 26 août 2015 pris pour l'application de la loi n°2004-639 du 02 juillet 2004 relative à l'octroi de mer, telle que modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°AP-2020-42-3

ARTICLE 1 : Dans la délibération n°2020-21 en date du 14 avril 2020 relative à l'exonération d'octroi de mer et d'octroi de mer régional au bénéfice du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Guyane pour l'exercice de ses missions régaliennes, le code 8239 est remplacé par le code 8539.

Les autres dispositions de la délibération n°2020-21 demeurent inchangées.

ARTICLE 2 : La présente délibération entrera en vigueur dès sa transmission au contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Directeur Régional des Douanes et des Droits Indirects sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente délibération.

38 POUR	M. Rodolphe ALEXANDRE, Mme Hélène SIRDER, M. Denis BURLLOT, Mme Isabelle PATIENT, M. Jean-Claude LABRADOR, Mme Catherine LÉO, M. Théodore ROUMILLAC, Mme Audrey MARIE, M. Denis GALIMOT, Mme Rolande CHALCOLEFAY, M. Claude PLENET, Mme Anne-Marie READ, M. Mécène FORTUNÉ, Mme Diana JOJÉ-PANSA, Mme Katia BECHET, M. Claude CHEUNG-A-LONG, M. François DEKON, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lénaïck ADAM, M. Hadj BOUCHEHIDA, M. Didier BRIOLIN, M. Boris CHONG-SIT, M. Pierre DESERT, M. André DJANI, Mme Tatiana GUSTAVE-LAGUERRE, M. Gauthier HORTH, M. Jocelin HO-TIN-NOÉ, Mme Elaine JEAN, M. Wesley JÉROME, Mme Sau Wah LING, M. Roger-Michel LOUPEC, M. Alex MADELEINE, M. Jehan-Olivier MAIGNIEN, Mme Marie-Françoise MARTIN, Mme Léda MATHURIN, Mme Céline REGIS, Mme Emilie VENTURA, M. Jacquelin MARIUS
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
NUL(S)	

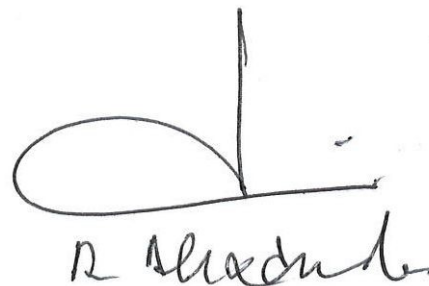
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 28 avril 2020.

CERTIFIE EXECUTOIRE LE 30/04/2020

Date d'envoi en préfecture : 30/04/2020
Date de retour préfecture : 30/04/2020
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20200428-
lmc148389-DE-1-1
Publiée le : 30/04/2020

Le Président



R. Alexandre



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Assemblée Plénière du 14/04/2020

Délibération n° AP-2020-21 – Exonération d'octroi de mer et d'octroi de mer régional au bénéfice du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Guyane pour l'exercice de ses missions régaliennes

L'an deux mille vingt et le mardi 14 avril à 09h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en séance plénière à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Rodolphe ALEXANDRE, Président.

Etaient présents :

M. Rodolphe ALEXANDRE, Mme Hélène SIRDER, M. Denis BURLLOT, Mme Isabelle PATIENT, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Théodore ROUMILLAC, Mme Audrey MARIE, M. Denis GALIMOT, Mme Rolande CHALCO-LEFAY, M. Claude PLENET, Mme Anne-Marie READ, M. Mécène FORTUNÉ, Mme Katia BECHET, Mme Mylène MATHIEU, M. Lénaïck ADAM, M. Hadj BOUCHEHIDA, M. Boris CHONG-SIT, M. Pierre DESERT, M. André DJANI, Mme Tatiana GUSTAVE-LAGUERRE, M. Gauthier HORTH, M. Jocelin HO-TIN-NOÉ, Mme Elaine JEAN, M. Wesley JÉROME, M. Roger-Michel LOUPEC, M. Alex MADELEINE, M. Jehan-Olivier MAIGNIEN, Mme Céline REGIS, Mme Emilie VENTURA, M. Jacquelin MAIRIUS

Etaient représentés :

Madame Gabrielle NICOLAS a donné procuration à Monsieur Gauthier HORTH, Madame Diana JOJÉ-PANSA a donné procuration à Madame Rolande CHALCO-LEFAY, Madame Sau Wah LING a donné procuration à Monsieur Mécène FORTUNÉ, Monsieur Hervé ROBINEAU a donné procuration à Madame Anne-Marie READ

Vu la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer relative modifiée et notamment le 3° de l'article 6 ;

Vu le décret n° 2015-1077 du 26 août 2015 pris pour l'application de la loi n°2004-639 du 02 juillet 2004 relative à l'octroi de mer, telle que modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n° AP-2020-38-5 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°AP-2020-38-5

ARTICLE 1 : Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Guyane est exonéré d'octroi de mer et d'octroi de mer régional pour l'importation des biens repris aux positions tarifaires listées ci-dessous :

3005 ; 3006 ; 3808 ; 3813 ; 3919 ; 3923 ; 3926 ; 4009 ; 4012 ; 4015 ; 4202 ; 4203 ; 4601 ; 5603 ; 5607 ; 5909 ; 6105 ; 6109 ; 6110 ; 6115 ; 6203 ; 6210 ; 6211 ; 6217 ; 6301 ; 6307 ; 6402 ; 6403 ; 6404 ; 6505 ; 6506 ; 7007 ; 7307 ; 7310 ; 7311 ; 7326 ; 7609 ; 7616 ; 8201 ; 8204 ; 8205 ; 8211 ; 8213 ; 8301 ; 8310 ; 8413 ; 8414 ; 8422 ; 8424 ; 8425 ; 8467 ; 8471 ; 8473 ; 8481 ; 8501 ; 8502 ; 8504 ; 8507 ; 8508 ; 8512 ; 8513 ; 8517 ; 8518 ; 8525 ; 8528 ; 8529 ; 8530 ; 8531 ; 8536 ; 8538 ; 8239 ; 8544 ; 8703 ; 8704 ; 8705 ; 8708 ; 8716 ; 8903 ; 9018 ; 9019 ; 9020 ; 9026 ; 9030 ; 9031 ; 9208 ; 9402 ; 9404 ; 9405 ; 9506.

L'exonération est acquise jusqu'au 31 décembre 2025.

ARTICLE 2 : La présente délibération entrera en vigueur dès sa transmission au contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Directeur Régional des Douanes et des Droits Indirects sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Collectivité Territoriale de Guyane.

34 POUR	M. Rodolphe ALEXANDRE, Mme Hélène SIRDER, M. Denis BURLLOT, Mme Isabelle PATIENT, M. Jean-Claude LABRADOR, Mme Gabrielle NICOLAS, M. Théodore ROUMILLAC, Mme Audrey MARIE, M. Denis GALIMOT, Mme Rolande CHALCOLEFAY, M. Claude PLENET, Mme Anne-Marie READ, M. Mécène FORTUNÉ, Mme Diana JOJÉ-PANSA, Mme Katia BECHET, Mme Mylène MATHIEU, M. Lénaïck ADAM, M. Hadj BOUCHEHIDA, M. Boris CHONG-SIT, M. Pierre DESERT, M. André DJANI, Mme Tatiana GUSTAVE-LAGUERRE, M. Gauthier HORTH, M. Jocelin HOTTIN-NOÉ, Mme Elaine JEAN, M. Wesley JÉROME, Mme Sau Wah LING, M. Roger-Michel LOUPEC, M. Alex MADELEINE, M. Jehan-Olivier MAIGNIEN, Mme Céline REGIS, M. Hervé ROBINEAU, Mme Emilie VENTURA, M. Jacquelin MARIUS
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
NUL(S)	

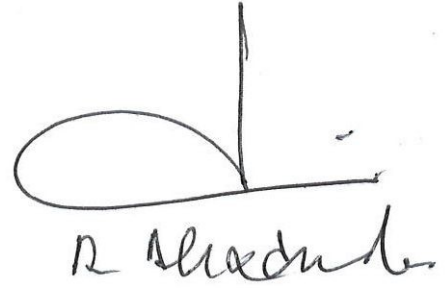
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 14 avril 2020.

CERTIFIE EXECUTOIRE LE 16/04/2020

Date d'envoi en préfecture : 16/04/2020
Date de retour préfecture : 16/04/2020
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20200414-
lmc147958-DE-1-1
Publiée le : 17/04/2020

Le Président



R. Almadou